

## Royaume-Uni : don de sang autorisé aux homosexuels – sous condition

**Author** : Jeanne Smits

**Categories** : [Divers Jeanne smits](#)

**Date** : 12 avril 2011

Au nom de la non-discrimination, le ministre de la Santé britannique, Ann Milton, vient d'annoncer que les hommes homosexuels pourront désormais donner leur sang, à condition toutefois de n'avoir pas eu de relations homosexuelles depuis dix ans au moins – une déclaration sur l'honneur suffira.

Un ministre britannique a déclaré au *Sunday Times* qu'« une interdiction totale est inéquitable et discriminatoire mais il faut protéger la santé publique, c'est pourquoi nous envisageons la règle des dix ans ».

Selon le *Times*, la Commission chargée de la sécurité du sang, des tissus et des organes a évalué à 5 % l'accroissement du risque de contamination du sang si une période de 5 ans d'abstinence seulement était retenue, ce risque accru tombant à 2,5 % pour 10 ans.

Ce qui n'est tout de même pas rien, d'autant que la vérification des dons ne permet pas d'éliminer tous les lots contaminés et que seul un système de déclaration sur l'honneur a été retenu pour faire le tri entre les donneurs.

Hilary White de [LifeSite](#), qui donne cette information, rappelle que sur les quelque 86.500 personnes infectées par le virus HIV au Royaume-Uni, 42 % sont des hommes homosexuels d'après une association homosexuelle. Elle rappelle également que les homosexuels sont aussi davantage du virus herpes simplex, du papillomavirus humain, de la gonorrhée et de la syphilis – aux termes d'une étude menée à Seattle en 1999, 85 % des cas de syphilis relevés y frappaient des homosexuels actifs.

*Les homosexuels ont fait du droit de donner leur sang un étrange cheval de bataille au nom de leur normalisation dans la société, le droit à l'indifférence. Et tant pis si le risque de contaminer autrui est pour eux plus élevé s'ils sont sexuellement actifs – et c'est précisément l'égalité entre l'activité homosexuelle et hétérosexuelle qui est revendiquée par les lobbies homosexuels.*

En France, la polémique déclenchée par Nora Berra sur le même sujet a montré combien celui-ci est idéologique. Dans sa mouture actuelle, révisée par le Sénat il y a quelques jours, la loi bioéthique prévoit que « nul ne peut être exclu du don » en dehors d'une « contre-indication médicale ».

© [leblogdejeannesmits](#).

